



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 6 septembre 2023

DS 23-005
Conclusion d'un contrat de locations
copieurs

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n°CS 20-035 3° de délégation de pouvoir du Comité au Président,
Considérant le besoin du Syndicat en matière d'équipements d'impression,
Considérant la proposition d'offre de VOTRE BUREAU,

DECIDE

Article 1^{er} D'attribuer le contrat de location de copieurs à compter du 1^{er} juin 2023, pour une durée de deux ans, pour un montant de 545 euros HT par trimestre à :

VOTRE BUREAU
303 Rue Fernand LEGER
71000 MACON

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité.



Pour exécution et ampliation,
Pour le Président empêché

Hervé REYNAUD